

**DATE DE CONVOCATION :**

18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois décembre à 9 heures, le Conseil Municipal, à nouveau convoqué dans les conditions fixées par l'article L2121-17 du CGCT après constatation d'un défaut de quorum lors de séance du dix-huit décembre, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE : 26**

**PRÉSENTS : 10**

**PROCURATIONS : 0**

**VOTANTS : 10**

**POUR : 10**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

**N° 2025-57**

**ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance :** Mesdames et Messieurs Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jessica ROSINET - Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET

**Etaient absents excusés :** Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA - Serge BERNARD - Sébastien BIZET - Cyril BRUZZESE - Yann FLAMANT - Willy GABRIEL - Eliane GEOFFROY - Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA - Patrick RAMON - Emilie RATTON - Pascal ROUSSET - Hélène TALARCYK - Ilyes TELALI - Maria-Dolorès THUDEROZ - Jérémie VIAL

Madame Sylvie DESCHAMPS a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal délibère valablement sans condition de quorum pour cette séance à nouveau convoquée.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Demandes de subventions aménagement Place des Vignerons**

Le projet de d'aménagement de la Place des Vignerons a été développé après la démolition de constructions et à la suite de plusieurs étapes de concertation impliquant les habitants, les élèves et différents acteurs locaux. L'objectif principal est de transformer un espace actuellement très minéral, abîmé et peu fonctionnel, en un lieu agréable de rencontres, végétalisé, désimperméabilisé et accessible pour tous les usagers. Ce projet se base sur les retours et les besoins identifiés durant ces concertations, tout en prenant en compte l'histoire du lieu, notamment la présence de vignes. Il intègre aussi un espace de jeux inclusifs et de détente.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en ses articles L2122-22 et L2122-23 et L3231-1 à L3232-5,

Vu la circulaire du 14 novembre 2025 explicitant les dispositions applications pour l'attribution de la DSIL et DETR pour l'année 2026,

Vu le budget communal de l'exercice 2025, et notamment une partie des crédits inscrits à l'opération 105,

Considérant les travaux engagés par la collectivité pour requalifier son centre bourg, et plus particulièrement la Place des Vignerons,

Considérant le coût prévisionnel du projet qui se décline de la manière suivante :

	€ HT	€ TTC
Maitrise d'œuvre	5 725,00	6 870,00
Aménagement de la Place avec plantation de 9 arbres et création de 5 places de stationnement en béton bois	70 000,00	84 000,00
Total	75 725,00	90 870,00

Considérant que pour le financement de ces travaux, la commune peut solliciter le concours financier l'Etat au taux le plus élevé, au titre de la DSIL, dispositif relevant de la thématique : développement écologique, qualité du cadre de vie, recyclage et l'optimisation du foncier disponible, renaturation ou atténuation des effets de canicule, ainsi que du Fonds Vert,

Considérant les aides prévisionnelles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère (*les organismes sollicités ne subventionnent pas tous sur la même base de dépenses*)

Après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**VALIDE** le plan de financement de l'opération d'aménagement de la Place des Vignerons

Nom des organismes	Pourcentage	Détail
Etat - DSIL	maximum 30 %	max 22 717,50 €
Etat - Fonds Vert	maximum 30 %	max 22 717,50 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	maximum 30 %	max 22 717,50 €
Département de l'Isère	maximum 50 %	max 2 475,00 €
Autofinancement de la commune	minimum 20 %	min 15 145,00 €

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet et aux collectivités sollicitées l'autorisation de débuter les travaux dès la complétude du dossier de demande.

**DIT** que les sommes sont prévues au budget 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DSIL et du Fonds vert aux taux les plus élevés possibles.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère aux taux les plus élevés possibles.

Le Maire,  
Yannick PAQUE